

LES EMPLOIS D'AVENIR

Bénéficiaires :

- Les jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans
- Les personnes de moins de 30 ans bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Qualification :

- Les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale (niveau VI, V bis, V sans diplôme et IV sans diplôme)
- Les jeunes peu qualifiés (niveau V avec diplôme (CAP ou BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois)
- A titre exceptionnel, pour les jeunes résidant en ZUS jusqu'à Bac + 3, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois

Employeurs du secteur non marchand: Les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les organismes de droit privé à but non lucratif, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (pour leurs fonctions supports), les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD de 3 ans). Possibilité dans certains cas de proposer des contrats plus courts (minimum 1 an)

Durée de travail : Contrat à temps plein (35 heures). Possibilité dans certains cas d'un temps partiel (30h hebdo minimum)

Rémunération : SMIC horaire minimum (y compris pour les jeunes de 16 et 17 ans)

Formation et tutorat : engagement de l'employeur sur le contenu du poste, les conditions d'encadrement, de tutorat et de formation en vue de l'acquisition d'une qualification ou d'une compétence

Aides à l'employeur :

Le montant de l'aide de l'Etat est fixé à 75% du taux horaire brut du SMIC

Modalités du contrat : prendre contact avec une mission locale ou Cap emploi (pour les travailleurs handicapés)

Estimation du coût mensuel moyen d'un Emploi d'Avenir sans qualification

Montant du SMIC horaire au 1er janvier 2013 : 9,43€

	Sans aide du Conseil Régional	Avec Aide du Conseil Régional*
Salaire Brut :	1430 €	1430 €
Charges patronales :	670 €	670 €
Salaire chargé:	2100 €	2100 €
Exonération de charges	470 €	470 €
AIDE de l'Etat (75% du SMIC) :	1073 €	1073 €
AIDE du Conseil Régional (en cas d'embauche en CDI)	0 €	286 €
COUT MENSUEL EMPLOYEUR	557 €	271 €

Estimation du coût mensuel moyen d'un Emploi d'Avenir avec qualification

Groupe 3 CCNS : 11,09€

Salaire Brut :	1682 €	1682 €
Charges patronales :	788 €	788 €
Salaire chargé:	2470 €	2470 €
Exonération de charges	470 €	470 €
AIDE de l'Etat (75% du SMIC) :	1073 €	1073 €
AIDE du Conseil Régional (en cas d'embauche en CDI)	0 €	286 €
COUT MENSUEL EMPLOYEUR	927 €	641 €

* Aide complémentaire du Conseil Régional IDF pour l'embauche d'un jeune en CDI à temps plein avec élaboration d'un plan de formation (20% du SMIC brut non chargé)